

## Michel Bon : « N'oubliez pas l'épargne salariale, Monsieur le président »

*Recueilli par Jean-Claude Bourbon, le 13/06/2017*

Michel Bon, le président de l'association pour le développement de la participation et l'actionnariat salarié (Fondact), en appelle au chef de l'État pour relancer les dispositifs d'intéressement et de participation. Les objectifs de partage des résultats entre entreprises et salariés pourraient être selon lui, au cœur de la réforme du marché du travail.



*Emmanuel Macron. / LIONEL BONAVENTURE/AFP*

**La Croix : Vous plaidez depuis plusieurs années pour un renforcement des mécanismes d'épargne salariale. Sans succès. Pourquoi cela ne marche-il pas ?**

**Michel Bon :** Il y a plusieurs raisons. Les questions d'épargne salariale sont souvent techniques. Difficile dès lors de défendre quelque chose que l'on comprend mal. Lors de la précédente législature nous avons fait le calcul : seulement 80 députés sur 577 avaient eu, au cours de leur carrière un compte d'épargne salariale.

D'une manière générale, la classe politique considère qu'il s'agit avant tout d'un système réservé aux grands groupes, qui sont plutôt mal vus en France, par principe.

Certains syndicats considèrent que développer l'épargne salariale se ferait au détriment des hausses de salaires et les représentants des PME trouvent que c'est compliqué à mettre en œuvre. L'administration des finances est partagée : une partie y voit une base taxable supplémentaire et l'autre une évasion de charges sociales.

Retenons enfin que les deux derniers présidents de la République ont brouillé le message. Nicolas Sarkozy a multiplié les possibilités de déblocage des fonds afin de relancer la consommation. Et François Hollande a matraqué fiscalement le dispositif, avec la très forte hausse du forfait social, la taxe payée par les employeurs, qui est passée de 8 % à 20 % du montant en 2012.

### **Pourquoi s'obstiner alors ?**

**M. B. :** Malgré tous ces obstacles, les dispositifs d'intéressement et de participation sont proposés par 300 000 entreprises. C'est la preuve qu'elles y trouvent un intérêt. Au total, 8,7 millions de salariés sont concernés, avec un encours de 122,5 milliards d'euros.

Toutes les études qui ont été réalisées sur le sujet mettent en avant les effets positifs de l'épargne salariale pour les entreprises et ses salariés. Le climat social est meilleur, avec moins de conflits et une plus forte adhésion au projet d'entreprise. On note aussi une productivité plus importante et des politiques salariales plus dynamiques, ce qui montre bien que l'intéressement ne se fait pas au détriment de la fiche de paie. A titre personnel, je l'ai constaté dans toutes les entreprises que j'ai eu la chance de diriger, notamment Carrefour.

L'épargne salariale est souvent le premier moyen pour les salariés de se constituer une épargne personnelle. C'est un moyen bien adapté à l'environnement actuel, alors que les salaires ont du mal à progresser. Mais malheureusement en France, la pensée dominante considère que la croissance économique doit être tirée par la consommation et non pas par l'épargne.

### **Que préconisez-vous ?**

**M. B. :** Nous avons deux revendications majeures. D'abord, la suppression du forfait social, qui a cassé la dynamique de l'épargne salariale et rapporte assez peu aux finances publiques. L'État aurait sans doute même gagné plus d'argent en n'augmentant pas cette taxe. Les milliards d'euros d'épargne salariale qui n'ont pas été distribués auraient généré, par exemple de la CSG et de la CDRS ou de l'impôt sur le revenu pour les sommes encaissées tout de suite.

Nous demandons ensuite que le champ des bénéficiaires soit élargi aux plus petites entreprises, en particulier celles employant moins de 10 salariés, ainsi qu'aux salariés du secteur public. Pour les PME, la peur de la complexité ne doit plus être un obstacle, car quand on veut on peut faire simple. La Fondact a beaucoup de propositions en la matière.

Nous portons beaucoup d'espoirs sur la nouvelle équipe au pouvoir. N'oubliez pas l'épargne salariale, Monsieur le président, alors que nous allons fêter cet automne le 70<sup>e</sup> anniversaire des propositions du général de Gaulle sur la participation. Ces dispositifs de partage des résultats s'inscrivent parfaitement dans la réforme du droit du travail qui va être lancée. Patronat et syndicats peuvent se mettre d'accord là-dessus.